

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 Septembre 2018

ORDRE DU JOUR

❖ **BILAN MORAL DE LA PRÉSIDENTE**

La Présidente a tenu à remercier toutes les personnes bénévoles françaises et népalaises qui participent au fonctionnement et au déploiement de l'association PETITS-PAS tant en France qu'au Népal : « *Notre association existe et agit tant en France qu'au Népal uniquement sur la force du bénévolat et sur les dons. Nous n'avons aucune subvention.* »

La Présidente a salué le développement très rapide de nos actions humanitaires de soutien aux enfants népalais et aux structures éducatives en 5 ans : 55 enfants parrainés sur 5 sites et le soutien à 5 structures éducatives : « *Toutes nos interventions humanitaires reposent uniquement sur l'engagement, la générosité, la disponibilité de toutes les personnes bénévoles qui, chacune à leur niveau participent à l'association en France et au Népal. Nous fonctionnons comme une chaîne de solidarité dont chaque maillon a sa place et a son importance: donateurs, parrains, marraines, participants à l'organisation des manifestations : les bénévoles, les nombreux artistes conférenciers intervenants à titre gracieux dans nos manifestations en France, plus de 300. Ainsi, nous avons réalisé 7 manifestations en 2017 dont une vente de vêtements pendant deux mois qui a mobilisé 14 bénévoles ...* »

La Présidente a tenu aussi à remercier l'équipe administrative de PETITS-PAS, très impliquée, les membres du CA et les personnes ressources. Elle a souligné les efforts et la réflexion réalisés en 2017 pour optimiser le fonctionnement de l'association avec la création des Commissions : Commission Parrainage, Commission Communication, Commission préparation à la mission.

La Présidente a salué l'engagement bénévole de nos intervenants sur le terrain : « *Notre intervention humanitaire repose sur les personnes qui partent en mission au Népal régulièrement soit six personnes en 2017 qui ont réalisé 5 missions au Népal, 2 au printemps et 3 en octobre.* » La Présidente a aussi salué l'engagement bénévole de nos 14 Correspondants, nos référents népalais, qui coordonnent et assurent le suivi des enfants sur le terrain.

« *Toutes ces personnes bénévoles font vivre cette association et rendent possible nos actions humanitaires. C'est pourquoi, nous devons donc chacun et chacune, bien prendre la mesure de ce bénévolat en respectant leur travail. Respecter le travail des bénévoles, c'est répondre par exemple au courrier et aux mails, c'est prévenir pour tout empêchement. Nous diminuons ainsi notre propre charge de travail. Nous devons comprendre ce que cette organisation totalement bénévole signifie : la garantie que 100% des sommes versées par les parrains et les marraines soient dépensées au bénéfice direct de leur filleul(e) alors que la moyenne du parrainage international suivant un rap-*

port de la Cour des Comptes de 2012 est de 50%. Nous sommes donc très performants de ce point de vue.

La cohésion et la force de notre bénévolat, la cohésion de tous ces acteurs et actrices tient aux valeurs communes qui nous fondent et que nous partageons tant en France qu'au Népal avec nos référents népalais. C'est pour ces raisons que nous avons éprouvé le besoin de préciser nos Statuts, de préciser ces valeurs qui nous fondent et qui nous réunissent. Ces valeurs cadrent notre action humanitaire. Le terme d'**humanitaire** a été choisi volontairement de façon réfléchie puisque nous intervenons suivant les 4 principes humanitaires : **humanité, neutralité, impartialité et indépendance.**

L'association PETITS-PAS a développé et centré son action humanitaire depuis 5 ans autour du parrainage individuel des enfants car cette forme d'intervention nous est apparue la plus adaptée à nos possibilités d'aide humanitaire sur le terrain, vu nos moyens tant humain que logistique et financier.

***Ainsi, les parrains et les marraines constituent le cœur actif,
le socle de notre action humanitaire. »***


La Présidente a ensuite développé la philosophie de nos interventions au Népal : « *Nous nous efforçons d'agir selon le **Do not Harm**, Ne pas faire de mal : les organisations humanitaires doivent s'efforcer de ne pas nuire ou de minimiser le préjudice qu'elles peuvent commettre par leur simple présence en fournissant de l'aide. Par exemple, nous faisons attention à ne pas court-circuiter la solidarité entre les habitants en aidant telle ou telle famille, de même, nous sommes extrêmement prudents dans l'utilisation des images et des vidéos des enfants sur Internet.*


Nous nous devons de protéger les enfants et les parrains marraines. C'est pourquoi, notre Association a comme principe d'éviter les contacts directs entre les filleuls et leurs parrains, marraines, en dehors des visites faites lors des missions.

*Nous nous efforçons d'agir en **concertation avec la population et les acteurs locaux** comme base à toute action humanitaire avec comme objectif de les rendre autonomes.*

*Nous nous efforçons d'agir dans le **respect de la culture et des coutumes** : Bien entendu, il est important de comprendre les coutumes et les traditions locales non seulement pour mener à bien notre travail, mais aussi pour comprendre les valeurs locales et en tenir compte. »*

La Présidente a insisté et rappelé nos responsabilités vis-à-vis de nos 55 enfants parrainés. Un début de réflexion et de travail a déjà été commencé en C.A. en 2017 sur **l'après-parrainage**

 Le parrainage s'arrête à l'âge de 18 ans et les 30€ de parrainage ne pouvant pas couvrir les études qui sont très chères au Népal, nous avons créé, l'année dernière, le parrainage des étudiants avec la Convention étudiante

 Avec l'aide et l'intermédiaire de Patrick MONTALTO, nous avons développé en 2017 les contacts et négociations avec plusieurs Fondations à Monaco pour payer les études des enfants parrainés et pour un projet d'adduction d'eau et d'assainissement dans le district de

Ramachhap.

« Nous pouvons déjà être fiers des résultats obtenus puisque nous avons 2 enfants parrainés qui suivent des études à l'université. Nous devons continuer cette recherche de financement et mettre en place un plan d'insertion professionnel et un plan de fin de parrainage pour chacun des enfants parrainés. Nous faisons valoir que, à travers nos interventions, l'Association permet aux enfants de devenir des adultes autonomes et responsables, capables de soutenir leur famille et leur communauté et d'agir pour la promotion de l'éducation et le développement durable et humain de leur pays dans le respect de leur environnement. »

❖ PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2018 :

➤ Missions 2018 : présentées par la Présidente

9 Février du 12 Avril : Corinne Salvia , Sylvie Ement, Catherine Véran, Odette Bonneau, Nadia Sahli sur les 5 sites.

Avril 2018 : Sandrine Foucault à Kuléni

Avril-Mai : Patrick et Catherine Montalto à Bardiya et Katmandou

1er Octobre : Gilles Daguerre et Séverine Leconte à Bardiya et Katmandou

15 Octobre - 22 Novembre : Corinne à Katmandou, Kuléni, Bardya

16 Octobre - 8 Novembre : Patrick et Catherine Montalto à Kathmandou et à Bardya

➤ Manifestations 2018 : présentées par la Secrétaire :

- **Samedi 5 Mai** **Concert** avec l'ensemble « Les Pierres qui roulent »
20h30 Salle Alamzic à Bagnères de Bigorre
- **Dimanche 10 juin** **Concert** Chœur de femmes « A fleur de voix »
18h Salle des Fêtes de Gerde
- **Jeudi 30 Août et** **Conférences** 'Prévention et Compréhension de la maladie ''
- **Jeudi 13 Septembre** avec K. Dieutegard, psychogénéalogiste et P. Brastain, kinésologue, Sa-
medi 1er septembre **Réunion conviviale des parrains-marraines** : vidéo-projection
16h au restaurant "La Courte Échelle", à Bagnères
- **Dimanche 2 Septembre** **Grande Braderie de Bagnères**
- **Jeudi 4 Octobre** **Conférence** " Tarot et psychogénéalogie" avec
Kristine Dieutegard et Patrick Brastain,
- **Vendredi 19 Octobre** **Concert** du Haut-Adour à l'église de Cieutat
20h30